

Bassin Versant du Guiers

CHARTRE d'OBJECTIFS

41 Communes fédérées autour d'un projet **global**

sur l' **eau**
et les milieux **aquatiques**



Pourquoi une charte d'objectifs sur le bassin versant du Guiers ?

De tous temps, le Guiers a fortement marqué l'histoire de ce territoire tant du point de vue physique (géographie, richesses naturelles...) qu'humain (patrimoine historique et culturel) mais les hommes ont, eux aussi, profondément modifié cet environnement.

Conscients de la grande variété et richesse de ce territoire, la dernière décennie a permis aux acteurs locaux grâce à l'émergence des nouveaux outils de mieux gérer ce potentiel.

Aujourd'hui, cette dynamique locale qui n'a cessé de croître, débouche sur de nouvelles perspectives permettant aussi de prendre en compte des obligations plus générales telle l'atteinte ou le maintien du bon état chimique et écologique des eaux superficielles et souterraines fixée par la directive cadre européenne sur l'eau.

En énonçant clairement les objectifs partagés et les pistes d'actions à mettre en oeuvre prochainement, cette charte marque notre volonté de travailler nombreux et ensemble dans cette direction commune.

La signature de cette charte d'objectifs acte la volonté partagée par de nombreux partenaires d'inscrire les grands objectifs de notre action dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Elle constitue de ce fait un véritable projet de territoire, première étape avant la mise en oeuvre des actions qui en découleront.

En effet, ce projet ambitieux de territoire nécessitera la mise en oeuvre d'outils tels que 2^{ème} contrat de rivière et/ou Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux... qui permettront la définition puis la programmation et la réalisation d'actions répondant aux objectifs de cette présente charte.

Le territoire du bassin versant du Guiers

FICHE D'IDENTITÉ

- ▶ Superficie : 560 km² (hors Lac d'Aiguebelette)
- ▶ Population (2006) : 39 700 habitants permanents
- ▶ SIAGA regroupe 41 communes réparties sur 2 départements (Isère et Savoie)
- ▶ Principaux cours d'eau : Guiers mort, ruisseau des Corbeillers, Herbétant mort, Couzon, Chorolant, Herretang, Guiers vif, Herbétant vif, Cozon, Guiers, Morges de St Franc et de Miribel, Ainan, Tier, Paluel
- ▶ Occupation des sols : dominance des espaces naturels boisés et des espaces agricoles (cultures, prairies)



La Naissance du SIAGA

RAPPELS

En 1993, sous l'impulsion d'une volonté locale, les communes du bassin versant du Guiers se sont regroupées au sein d'une structure intercommunale pour gérer les milieux aquatiques.

Le syndicat interdépartemental du bassin du Guiers (futur SIAGA) a joué, dès sa création (il n'était alors qu'un syndicat d'études), un rôle de « porteur de projet ». Ce projet a pris plusieurs années à se concrétiser avec des dates clés : création du Comité de rivière en 1996, réalisation des études diagnostics préalables en 1996-1997 et enfin agrément au Comité National en 1998 du premier contrat de rivière Guiers.

LE 1^{ER} CONTRAT DE RIVIÈRE GUIERS

En juillet 2000, le contrat de rivière Guiers et affluents a été signé par les différents partenaires locaux et institutionnels, pour une durée de 5 ans. Les actions de ce contrat, réparties sur l'ensemble du bassin versant, répondaient aux objectifs posés :

- ▶ restaurer et gérer les potentialités naturelles du Guiers tout en assurant la protection contre les risques naturels;
- ▶ mettre en valeur le Guiers dans l'optique d'un tourisme vert tout en sensibilisant sur la gestion des milieux aquatiques.

Elles étaient classiquement prévues en 3 volets :

- ▶ un important volet A visant à l'amélioration de la qualité des eaux par des opérations d'assainissement domestiques, industrielles et agricoles
- ▶ un volet B visant à la restauration et à la mise en valeur des cours d'eau dont des actions d'entretien des berges

▶ un volet C : animation, coordination, sensibilisation et communication, impliquant la création d'un poste de technicien de rivière, des études et un programme de sensibilisation et communication.

Le budget total prévu en 2000 atteignait 26,3 M€ HT, dont environ 80% pour le volet A.

LE BILAN DU 1^{ER} CONTRAT DE RIVIÈRE

L'étude bilan et perspectives du contrat de rivière Guiers a été réalisée en 2006-2007. Elle met en évidence :

- ▶ un bon bilan même si tout ce qui était prévu n'a pas été réalisé... mais d'autres actions ont été rajoutées
- ▶ un fonctionnement du SIAGA, mettant en avant concertation et partenariat, fortement apprécié
- ▶ une reconnaissance des compétences du SIAGA
- ▶ qu'un 2^{ème} contrat de rivière permettrait de répondre aux nouveaux enjeux identifiés.



Le constat actuel et le nouveau projet de territoire

UNE ÉVOLUTION IMPORTANTE

Pendant cette période de réalisation du contrat de rivière (2000 à 2005), des évolutions notables sont apparues sur le bassin versant tant du point de vue du contexte technique que du contexte institutionnel et réglementaire.

On peut principalement noter :

- ▶ des changements au niveau des acteurs locaux et de la gestion de l'eau
- ▶ une augmentation sensible de la population (8% entre 1990 et 1999 ; population estimée en 2006 à 39 700 hab.) à laquelle se rajoute une population touristique importante notamment en Chartreuse à mettre en parallèle avec des efforts encore importants à faire pour le raccordement et le traitement des effluents domestiques
- ▶ une baisse du nombre d'exploitations agricoles mais une stabilité dans le nombre de cheptels et le type d'activité mais aussi des améliorations sensibles des pratiques agricoles dues aux efforts consenties dans le cadre du contrat de rivière
- ▶ les gros rejets industriels traités pour la plupart de manière autonome
- ▶ une mise en évidence d'un manque de centralisation des données sur les prélèvements d'eau et une réelle prise de conscience des acteurs locaux de cet enjeu
- ▶ un développement confirmé des usages récréatifs liés à l'eau avec une activité ancestrale (pêche) en régression mais qui reste emblématique et une montée en puissance des nouvelles activités (canoë-kayak, canyoning, baignage, spéléologie...)

▶ une qualité générale des eaux superficielles toujours bonne à très bonne avec cependant quelques points noirs qui subsistent

▶ une qualité physique des milieux très dégradée qui couplée à un problème de thermie élevée pèsent sur la qualité générale de l'écosystème

▶ une amélioration de la connaissance du risque hydraulique mais d'importants travaux ainsi qu'une amélioration de la gestion préventive et de l'information restent à réaliser

▶ des enjeux paysagers et touristiques à fort potentiel mais restant encore à développer avec une recherche de partenariats efficaces et de mise en cohérence globale



Les 5 objectifs stratégiques

Les nouveaux enjeux, identifiés dans le cadre de l'étude bilan et perspectives du contrat de rivière, peuvent s'articuler autour de 5 objectifs stratégiques sur lesquels les signataires s'engagent au travers de la présente charte :

1 GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU

Initier une **gestion quantitative raisonnée, durable et concertée de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant et avec les territoires voisins « demandeurs d'eau »**, en affichant l'eau potable comme prioritaire et en commençant par améliorer la connaissance et la sensibilisation de tous à cette approche quantitative.

2 QUALITE DE L'EAU

Maintenir ou restaurer la **bonne à très bonne qualité de l'eau** de surface et de la ressource en eau souterraine, en **ciblant mieux l'ensemble des types et des sources de pollution** ayant un impact sur les milieux (dans la perspective de la DCE, échéance 2015).

3 GESTION DES RISQUES NATURELS LIES A L'EAU

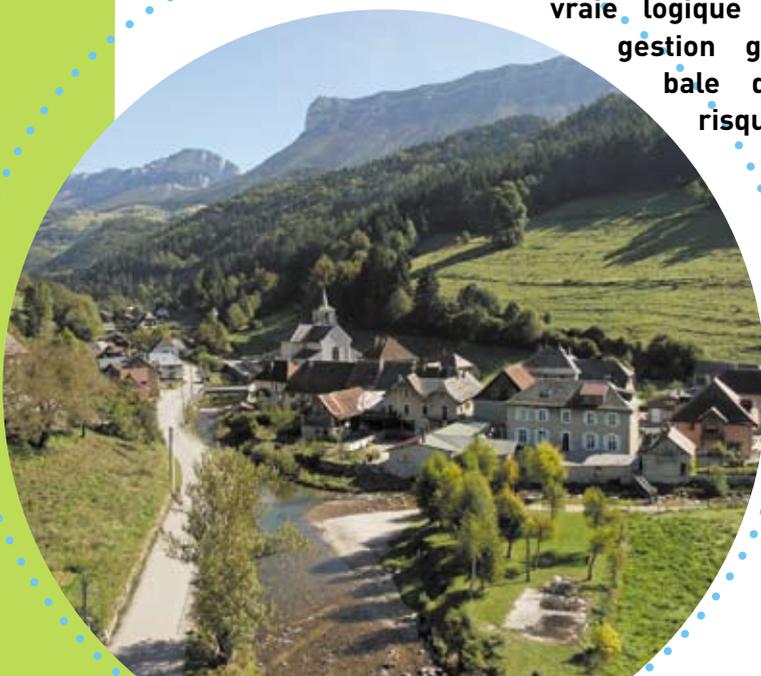
Passer d'une **logique de protection** (même si nécessaire par endroits) à une **vraie logique de gestion globale des risques**

4 QUALITE DES MILIEUX NATURELS LIES A L'EAU ET VALORISATION PEDAGOGIQUE PATRIMONIALE ET/OU RECREATIVE

Promouvoir une **politique plus ambitieuse de préservation / restauration « physique »** (dans la perspective de la DCE, échéance 2015) et de **mise en valeur des milieux naturels aquatiques et humides du bassin versant**, à la hauteur de la qualité remarquable et des multiples intérêts de ces milieux, en travaillant sur plusieurs axes : **connaissance**, porter à connaissance et **sensibilisation**, **restauration et protection**, **aménagement** à visée récréative, patrimoniale et/ou **pédagogique en partenariat** avec les autres acteurs, multiples, autour de ces thèmes.

5 GESTION GLOBALE DU BASSIN VERSANT

Pérenniser la **gestion globale de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant**, en renforçant les **missions effectives** et la « **lisibilité** » du **SIAGA** (ses objectifs, ses compétences et ses moyens), et en mettant plus l'accent sur la concertation en vue de **partenariats de projets**.



Le constat

- ▶ Prise de conscience de l'enjeu de la ressource en eau
- ▶ Augmentation des prélèvements pour l'alimentation en eau potable avec des distributions hors bassin versant
- ▶ Mieux comprendre les fonctionnements
- ▶ Souhait de gérer cet enjeu avec une vision globale prenant en compte la protection des milieux naturels

LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

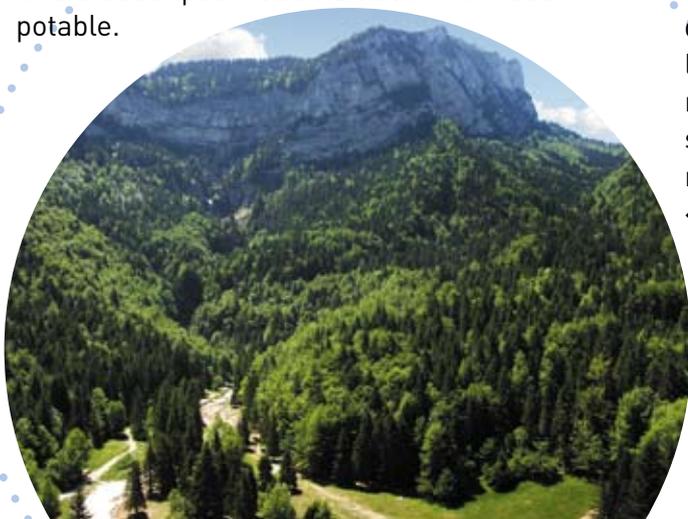
1.1. Réfléchir à des moyens adaptés pour améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau, en tenant compte à la fois des milieux naturels (de leur préservation, cf. Obj 4) et des orientations économiques du territoire et des territoires voisins.

1.2. Reconnaître l'eau potable comme un usage prioritaire dans la gestion globale de la ressource en eau sur le territoire.

1.3. Sensibiliser l'ensemble de la population aux nécessaires économies d'eau et les « préleveurs » aux réglementations d'usages de prélèvement d'eau.

1.4. Mettre à jour régulièrement la connaissance des prélèvements, des besoins en eau actuels et de leur évolution future, de l'état des ressources sollicitées ou sollicitables (nappes, sources...) et de leurs relations avec les eaux de surface (cf. Obj 4), en intégrant les transferts d'eau dans et hors bassin.

1.5. Préserver les nappes de piémont de Chartreuse pour l'alimentation en eau potable.



LES PISTES DE MISE EN OEUVRE

▶ Susciter et entretenir une collaboration la plus amont possible entre acteurs du développement du territoire (SCOT, PLU, CG, DDE...) du bassin et des bassins voisins et acteurs de l'eau (rôle modérateur du SIAGA).

▶ Faire inscrire l'usage d'eau potable comme prioritaire dans les documents d'orientations du territoire à l'échelle communale et intercommunale et aider les collectivités à engager / poursuivre les procédures de protection des captages.

▶ Engager une campagne d'information et de sensibilisation auprès des élus et de la population (économies d'eau par type d'usage, réglementations existantes).

▶ Analyser finement la compatibilité entre besoins quantitatifs (actuels et futurs), usages de l'eau et état des ressources et des milieux aquatiques pour en tirer d'éventuelles préconisations limitant les impacts effectifs ou attendus.

▶ Envisager l'élaboration d'un plan d'actions d'amélioration de la gestion quantitative de la ressource sur le moyen-long terme (mesures et travaux d'économies d'eau, travaux de transfert ou de stockage d'eau, mesures réglementaires...) en lien avec les territoires voisins « demandeurs d'eau ».

Le constat

- ▶ Les eaux superficielles du bassin versant présentent globalement des eaux de bonne voire très bonne qualité générale
- ▶ Les actions réalisées dans le cadre du premier contrat de rivière ont apporté une amélioration mais ces efforts peuvent être poursuivis en termes de lutte contre les pollutions domestique, agricole, industrielle, urbaine / routière...
- ▶ Cibler les futures actions géographiquement et/ou thématiquement

LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- 2.1.** Atteindre l'objectif minimal de « bonne qualité » de l'eau et ne pas dégrader la situation actuelle sur l'ensemble des cours d'eau du bassin.
- 2.2.** Maintenir ou viser une qualité d'eau « excellente » sur les « cours d'eau à fort potentiel écologique ».
- 2.3.** Améliorer la qualité, prioritairement dans les zones de bassin versant alimentant des points d'eau potable et sur les tronçons de cours d'eau fortement déclassés.
- 2.4.** Envisager l'amélioration de la qualité bactériologique sur les portions de cours d'eau avec pratique de sports d'eau vive (canoë-kayak, canyoning) ou de « baignade sauvage ».



LES PISTES DE MISE EN ŒUVRE

- ▶ Mettre en oeuvre un plan d'actions d'amélioration de la qualité de l'eau (visant l'échéance 2015) prenant en compte tous les types de pollution (mais en ciblant les plus importantes responsables des déclassements) et les objectifs de qualité retenus par tronçons (à définir précisément) :
 - ▶ Assainissement domestique collectif (poursuite travaux, accent sur autonome et petit collectif, aide à la mise en place des SPANC)
 - ▶ Agriculture : poursuite des mises aux normes d'élevages et de l'amélioration des pratiques d'épandage et d'amendement notamment
 - ▶ Industries et agro-industries
 - ▶ Rejets routiers, urbains et autres
- ▶ Mettre l'accent sur la lutte contre toutes les pollutions (y compris diffuses) au sein des périmètres de protection des captages d'eau potable (appui technique aux collectivités, recherche de solutions adaptées aux activités locales), à proximité immédiate des cours d'eau et dans les bassins versants « prioritaires » (« cours d'eau à fort potentiel écologique »).

Le constat

- ▶ Perte généralisée de conscience du risque sur le bassin versant (élus, population)
- ▶ Connaissance du risque très inégale sur le bassin versant
- ▶ Très forte pression d'urbanisation y compris sur les zones inondables
- ▶ Très faible prise en compte de la gestion des eaux pluviales
- ▶ Objectifs de gestion des risques et préservation d'une bonne qualité des habitats aquatiques perçus souvent comme antinomique



LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

3.1. Restaurer / améliorer la conscience des risques liés à l'eau (inondation, ruissellement, érosion, incision...) des élus et des populations ainsi que leur compréhension des phénomènes se jouant à l'échelle des bassins versants pour améliorer leur prise en compte.

3.2. Lutter contre les facteurs aggravant les aléas liés à l'eau (manque d'entretien, remblais, imperméabilisation « non compensée », destruction de la ripisylve,...) et retrouver une gestion des cours d'eau plus respectueuse de leur fonctionnement « latéral » naturel (n'empêchant pas les débordements en lit majeur).

3.3. Réduire ou ne pas aggraver la vulnérabilité des personnes et des biens en veillant à ne pas construire en zones à risques.

3.4. Entretien / mettre en place les mesures de protection nécessaires dans les secteurs à enjeux humains exposés (habitations, infrastructures collectives,...).

LES PISTES DE MISE EN OEUVRE

▶ Améliorer le porter à connaissance des risques liés à l'eau, en mettant l'accent sur les liens entre hydraulique et morphodynamique (information, sensibilisation) et sur l'intérêt à préserver la fonctionnalité des milieux riverains et humides.

▶ Etablir une cartographie des zones inondables et des espaces de mobilité des principaux cours d'eau, à communiquer largement (élus, populations, services de l'Etat...).

▶ Veiller au maintien des capacités d'écoulement dans les secteurs à enjeux humains (entretien ripisylve) et agir pour une meilleure gestion hydraulique des bassins versants (maintenir, préserver voire restaurer des espaces de débordement fonctionnels).

▶ Mettre en oeuvre un appui aux collectivités sur les bonnes pratiques en matière de gestion des eaux pluviales (préservation des zones humides, limitation de l'imperméabilisation des sols, bassins de rétention, bonnes pratiques culturelles et forestières...): sensibiliser et collaborer le plus en amont possible avec les acteurs de l'aménagement du territoire.

▶ Réaliser des travaux de protection des biens et personnes en intégrant dès que cela est possible les aspects de préservation / restauration des espaces fonctionnels (bonne qualité des habitats).



QUALITÉ DES MILIEUX NATURELS LIÉS À L'EAU ET VALORISATION PÉDAGOGIQUE, PATRIMONIALE ET/OU RÉCRÉATIVE

Le constat

- ▶ Grande diversité et richesse en espaces naturels remarquables
- ▶ Milieux naturels liés à l'eau (milieux aquatiques, riverains et zones humides) ayant toutefois subis de fortes dégradations (banalisation des lits, dégradation des habitats, température de l'eau élevée, déconnexion des milieux annexes...)
- ▶ Importantes potentialités et intérêts en terme de fréquentation récréative des cours d'eau
- ▶ Manque de cohérence entre les actions de valorisation pédagogique, patrimoniale et/ou récréative des différents acteurs

LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

4.1. Convaincre les élus (et la population), des multiples intérêts des espaces de mobilité des cours d'eau et de fonctionnalité des zones humides (au sens large) dans la gestion d'un bassin versant (crues, étiages...) en tant que milieux remarquables.

4.2. Réduire les impacts des aménagements et travaux (remblais, protections, urbanisation, curage,...) sur le fonctionnement et la qualité des milieux aquatiques et humides et prévenir de nouveaux impacts (stopper notamment la destruction des zones humides).

4.3. Préserver / restaurer la qualité physique des milieux aquatiques, humides et riverains en vue de l'atteinte du « bon état » et du respect de la « non dégradation ».

4.4. Mettre en valeur les cours d'eau et leurs espaces riverains pour une meilleure appropriation de la part de la population locale et « de passage », en veillant à la mise en cohérence des actions et aux partenariats.

4.5. Promouvoir les activités récréatives liées à l'eau, tout en veillant à leur sécurisation et à la réduction de leurs impacts (conflits d'usages, fragilisation de milieux).



LES PISTES DE MISE EN OEUVRE

▶ Mettre en oeuvre un programme de porter à connaissance et de sensibilisation des acteurs locaux (élus, riverains, population locale et touristique) sur les intérêts des zones humides au sens large (rôles, espèces indicatrices, menaces...) et sur les réglementations.

▶ Mettre en oeuvre un programme de protection / restauration des zones humides (y compris par la gestion pérennisée des ripisylves).

▶ Veiller à une prise en compte réelle des enjeux naturels dans les procédures d'aménagement et de développement du territoire par une collaboration la plus en amont possible avec les acteurs de ces thèmes (SCOT, PLU...) et la recherche de solutions alternatives ou de vraies mesures compensatoires.

▶ Veiller au respect des réglementations existantes (aménagements, travaux, débits réservés...) en améliorant le partenariat avec les services déconcentrés.

▶ Engager des travaux de réhabilitation des secteurs écologiquement dégradés et poursuivre le franchissement piscicole des seuils.

▶ Mettre en oeuvre un programme multipartenarial de valorisation patrimoniale, pédagogique et récréative des milieux aquatiques et humides.

Le constat

- ▶ Le SIAGA est maintenant reconnu au travers notamment de ses compétences techniques
- ▶ Besoin de clarifier les missions effectives des différents acteurs afin de construire de véritables partenariats de projets

LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- 5.1.** Donner au SIAGA les moyens de centraliser, mettre à jour régulièrement voire de traiter l'ensemble des données sur l'eau et les milieux aquatiques.
- 5.2.** Affirmer politiquement la place du SIAGA au sein des territoires locaux en tant qu'EPCI dédié à la gestion globale de l'eau et des milieux aquatiques.
- 5.3.** Assurer la gestion et mise en cohérence « transversales » des problématiques (qualité, quantité, aménagements des cours d'eau, risques, loisirs, milieux aquatiques,...) et améliorer les partenariats de projets avec les autres collectivités et acteurs associés.
- 5.4.** Assurer les cohérences entre politiques d'urbanisme, agricole et d'aménagement du territoire et politique de gestion de l'eau et des milieux aquatiques.
- 5.5.** Pérenniser les missions d'animation – coordination et de communication – sensibilisation du SIAGA.
- 5.6.** Pérenniser et affirmer les missions d'entretien et de travaux en cours d'eau du SIAGA.

LES PISTES DE MISE EN OEUVRE

- ▶ Donner au SIAGA une place reconnue au sein des diverses collectivités locales du territoire (portage politique affirmé).
- ▶ Doter la structure des moyens (humains et financiers) adéquats pour assurer l'animation, le suivi (tableaux de bord, observatoire de l'eau et des milieux aquatiques), la coordination de la gestion globale et le conseil technique aux élus, maîtres d'ouvrages et autres acteurs locaux.
- ▶ Susciter et entretenir une collaboration la plus amont possible entre les acteurs du développement du territoire et acteurs de l'eau et de l'environnement.
- ▶ Mettre en place une concertation durable et constructive entre les différentes catégories d'acteurs et d'usagers (groupes de travail thématiques).
- ▶ Mettre l'accent sur la communication et la sensibilisation auprès de tous les acteurs et sur les partenariats de projets.



Mise en oeuvre de la Charte & Engagement des partenaires

La mise en oeuvre de cette charte passera d'abord par **une définition claire et précise des compétences de chacun et d'une organisation structurée entre les partenaires.**

Le comité de rivière, instance composée de l'ensemble des élus des collectivités, représentants des usagers, d'associations intéressées et des administrations, appuyé par diverses commissions de travail thématiques et assisté par le SIAGA (rôle d'animation, de secrétariat technique et administratif et de maître d'ouvrages pour certaines actions) veillera au respect et à l'application des objectifs définis dans la présente charte.

En approuvant cette charte, pour une durée de 10 ans minimum, les partenaires :

- 1. partagent le diagnostic présenté,**
- 2. adhèrent aux 5 objectifs identifiés,**
- 3. prennent l'engagement de contribuer :**
 - › par les moyens dont ils disposent et dans leurs domaines de compétences et de responsabilités,**
 - › et en prenant part à toutes les initiatives concourant à une gestion concertée dynamique, à la réalisation des pistes de mise en oeuvre identifiées.**

SIAGA :



Communes adhérentes au SIAGA signataires :

AOSTE



LA BAUCHE



CHIRENS



LES ECHELLES



MASSIEU



POMMIERS-LA-PLACETTE



ATTIGNAT-ONCIN



BELMONT-TRAMONET



CORBEL



ENTRE-DEUX-GUIERS



MERLAS



PONT-DE-BEAUVOISIN 38



AVRESSIEUX



LA BRIDOIRE



DOMESSIN



ENTREMONT-LE-VIEUX



MIRIBEL-LES-ECHELLES



PONT-DE-BEAUVOISIN 73



PRESSINS

SAINT-ALBIN-DE-VAULSERRE

SAINT-CHRISTOPHE-LA-GROTTE

SAINT GENIX SUR GUIERS

SAINT-JOSEPH-DE-RIVIERE

SAINT-MARTIN-DE-VAULSERRE

SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT 73

VEREL-DE-MONTBEL

ROCHEFORT

SAINT-BERON

SAINT-CHRISTOPHE-SUR-GUIERS

SAINT-GEOIRE-EN-VALDAINE

SAINT-JULIEN-DE-RATZ

SAINT-PIERRE-DE-CHARTREUSE

SAINT-PIERRE-DE-GENEBROZ

VOISSANT

ROMAGNIEU

SAINT-BUEIL

SAINT FRANC

SAINT-JEAN-D'AVELANNE

SAINT-LAURENT-DU-PONT

SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT 38

SAINT-SULPICE-DES-RIVOIRES

Les collectivités signataires associées :

PNR CHARTREUSE

CA PAYS VOIRONNAIS

CC MONT-BEAUVOIR

SIE PALUEL

CC CHARTREUSE-GUIERS

CC VAL GUIERS

SIEGA

SIE RÉGION DU THIERS

CC LAC D'AIGUEBELETTE

CC VALLÉE D' ENTREMONTS

SIE AOSTE-GRANIEU

SM-AVANT PAYS SAVOYARD